

SEPT 2023

N° 40

LES TOITS DU LOING

LE JOURNAL DE L'OPH VAL DU LOING HABITAT



val du
LOING
HABITAT

DOSSIER

ACCIDENTS
DOMESTIQUES :
prévenir pour protéger
les plus vulnérables



LE MOT DU PRÉSIDENT

Les accidents domestiques constituent une préoccupation majeure en France. Chaque année, un grand nombre de personnes, en particulier les enfants et les personnes âgées, subissent des blessures évitables à l'intérieur de leur propre foyer.

La prévention de ces accidents est une responsabilité collective. Raison pour laquelle nous avons souhaité à travers ce nouveau numéro des Toits du Loing revenir sur les principaux types d'accidents domestiques, mettre en lumière les causes sous-jacentes et surtout proposer des mesures préventives pour garantir la sécurité de tous au sein de nos logements.

En sensibilisant les membres de notre foyer aux dangers potentiels et en prenant des mesures simples pour sécuriser notre environnement, nous pouvons réduire considérablement ces risques : l'installation d'équipements de sécurité appropriés, l'adoption de bonnes pratiques en matière de manipulation des produits chimiques et des appareils électriques, ainsi que la surveillance constante des enfants sont des éléments essentiels pour prévenir les accidents domestiques.

Par ailleurs, nous avons souhaité mettre l'accent sur un sujet qui nous tient également à cœur, celui de la satisfaction de nos locataires. Que cela soit via notre solution Immodvisor qui nous permet de recueillir votre avis en temps réel ou par l'intermédiaire de l'enquête de satisfaction triennale qui vient tout juste de s'achever, connaître votre niveau de satisfaction est essentiel pour Val du Loing Habitat.



Cela nous permet d'améliorer nos services, de répondre à vos besoins, de favoriser la communication et la transparence, ainsi que d'évaluer l'efficacité des politiques et des programmes que nous mettons en place tout au long de l'année. Pour cela, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des locataires ayant pris le temps de partager leurs avis au travers de critiques constructives.

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous apprécierez la lecture de votre nouveau numéro des Toits du Loing qui revient également sur les derniers événements passés ainsi que sur les projets de construction en cours.

Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente rentrée !

CLAUDE JAMET
Président de Val du Loing Habitat



Comment signaler une maltraitance animale ?

Témoign de mauvais traitements envers un animal ? Il est maintenant possible de signaler ces faits à la police ou à la gendarmerie nationale.

La maltraitance animale est une réalité préoccupante qui affecte de nombreux animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité. Ces actes de cruauté sont non seulement inhumains, mais ils sont également illégaux. Heureusement, pour lutter contre cette triste réalité, les forces de sécurité intérieure ont renforcé leurs dispositifs de signalement.

Différents actes de mauvais traitements :

- **Privation de nourriture et/ou d'eau** : Priver un animal de ses besoins essentiels en matière de nutrition et d'hydratation est considéré comme de la maltraitance.
- **Abandon** : L'abandon d'un animal, que ce soit dans un environnement urbain ou rural, est un acte cruel et irresponsable.
- **Absence de soins en cas de blessure ou de maladie** : Tout animal blessé ou malade a besoin de soins appropriés. Le refus de prodiguer ces soins constitue un acte de maltraitance.
- **Atteintes sexuelles** : Les abus sexuels sur les animaux sont des actes répréhensibles et passibles de sanctions pénales.
- **Utilisation de dispositifs pouvant provoquer des blessures ou des souffrances** : Utiliser des instruments ou des dispositifs qui causent des douleurs ou des souffrances inutiles aux animaux est bien évidemment une forme de maltraitance.

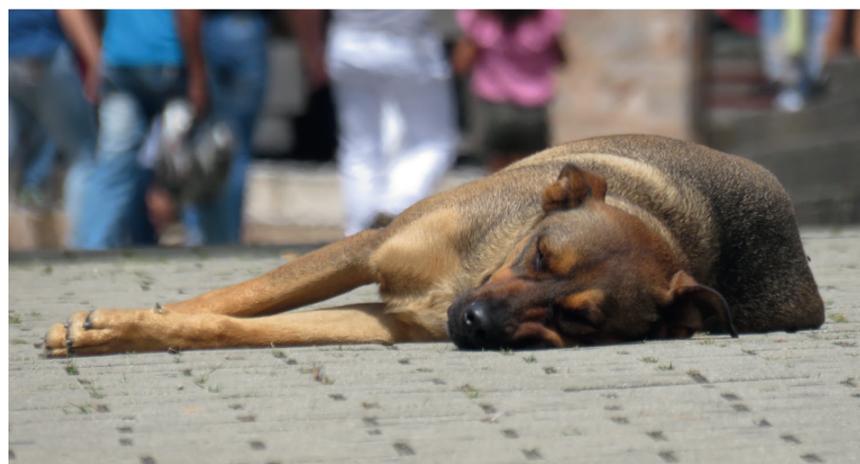
SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS	3
DOSSIER	4
DIVERS	5
CONSTRUCTION	6
ENGAGEMENT	7
REGARDS	8

Quand faire mon signalement ?

- **Urgence immédiate** : Si vous êtes témoin d'un acte de maltraitance envers un animal sur la voie publique et que sa survie est en jeu, vous devez appeler le 17, le numéro de police secours, pour informer les autorités. Une intervention rapide peut être vitale pour sauver l'animal en détresse.
- **Informations utiles** : Si vous disposez d'informations sur des actes de maltraitance animale, même s'ils ne se produisent pas actuellement, vous pouvez utiliser le formulaire de signalement dédié disponible sur le site du gouvernement : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches/signaler-une-maltraitance-animale>. Ce formulaire vous permet de partager ces informations de manière anonyme.
- **Contact avec les services compétents** : Vous pouvez également contacter les services vétérinaires de la direction départementale de protection des populations (DDPP) de votre région ou une association de protection animale. Ces organismes disposent des compétences nécessaires pour enquêter sur les cas de maltraitance animale et prendre les mesures appropriées.
- **Doutes sur une situation** : Si vous avez des doutes quant à une situation d'abus ou de négligence envers un animal, vous pouvez utiliser le tchat disponible sur le site gouvernemental. Ce service vous permet d'échanger anonymement, 24h/24 et 7j/7, avec un policier ou un gendarme qui pourra vous fournir des conseils et des informations.

La maltraitance animale est un problème grave qui nécessite une réponse collective. En signalant les cas de maltraitance, vous contribuez à protéger les animaux et à garantir que les responsables de ces actes cruels soient tenus pour compte. Grâce aux dispositifs de signalement mis en place par les forces de sécurité intérieure et aux services vétérinaires, ainsi qu'aux associations de protection animale, il est maintenant plus facile que jamais d'agir et de défendre les droits des animaux. Ensemble, nous pouvons faire une différence en mettant fin à la maltraitance animale et en promouvant le bien-être de toutes les créatures vivantes.



ÉVÉNEMENTS



Des composteurs collectifs aux Cenelles à Champagne-sur-Seine

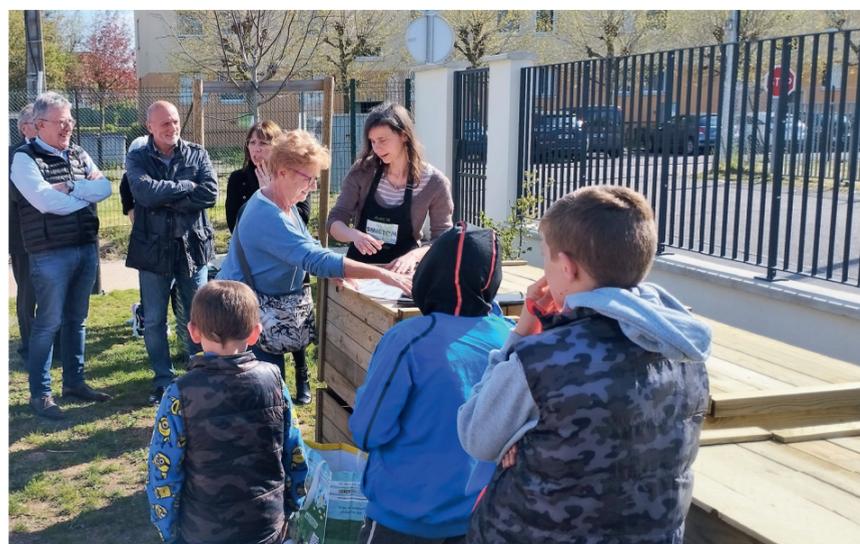
Le 21 avril dernier, Val du Loing Habitat, en partenariat avec le Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM de la Région de Fontainebleau) et l'association ADMR Sourire & Bonheur, a inauguré l'installation de composteurs collectifs dans la résidence intergénérationnelle « Les Cenelles » à Champagne-sur-Seine. Cette action s'inscrit dans une démarche écologique visant à réduire les déchets et ordures ménagères dans les résidences de Val du Loing Habitat.

La pose de composteurs collectifs dans cette résidence livrée en mai 2021 au cadre privilégié comportant de nombreux espaces verts, permettra aux locataires d'y déposer leurs déchets organiques, qu'ils soient alimentaires ou végétaux. Cette action s'inscrit dans une initiative plus large visant à équiper l'ensemble du patrimoine de Val du Loing Habitat en composteurs collectifs. Au total, 6 résidences en sont déjà équipées.

Lors de l'inauguration étaient notamment présents le Maire de Champagne-sur-Seine, M. Michel Gonord, la Vice-Présidente du SMICTOM de la Région de Fontainebleau, Mme Sylvie Monchecourt, des représentants de l'ADMR Sourire & Bonheur ainsi que les premiers concernés par ce dispositif, à savoir, les locataires de la résidence.

Claude Jamet, Président de Val du Loing Habitat, a souligné lors de son discours l'importance de cette initiative dans la transition énergétique et la préservation de l'environnement, ainsi que la volonté de Val du Loing Habitat depuis de nombreuses années de s'inscrire dans une démarche citoyenne et écoresponsable.

En impliquant les habitants, Val du Loing Habitat souhaite faire de ses locataires des acteurs de la transition énergétique et environnementale.



La pose de composteurs collectifs dans les résidences favorise les échanges et le bien vivre ensemble entre locataires, et permet d'utiliser le terreau produit pour la réalisation de jardinières ou pour les plantes d'intérieur. De plus, l'utilisation de composteurs permet aux habitants de réduire de près de 30% la quantité de leurs ordures ménagères.

Un événement placé sous le signe de la convivialité qui s'est clôturé autour d'un goûter spécialement organisé pour l'occasion.

La jeunesse de Nemours en Fête !

Val du Loing Habitat, comme chaque année, était présent lors de la fête de la jeunesse organisée par la Ville de Nemours le samedi 3 juin 2023 au terrain d'aventures du quartier du Mont Saint-Martin à Nemours.

Pour cette édition, qui a rassemblé plus de 3 600 visiteurs, Val du Loing Habitat en a profité pour sensibiliser les enfants et les adolescents présents à des thématiques qui nous tiennent particulièrement à cœur : les écocgestes du quotidien et la prévention routière. Au travers de son stand, Val du Loing Habitat a proposé des activités à la fois ludiques et pédagogiques comme le jeu du tri, celui des écocgestes, le "défi chuchotis" et pour les plus petits un livret de coloriage à compléter sur le thème de la sécurité routière.



Cette année encore, les participants ont eu la chance de pouvoir repartir avec de nombreux lots "eco-friendly", tels que des coffrets dessin, des bouteilles isothermes ou encore des « tote bag ».

Un événement qui, nous l'espérons, permettra de mettre en lumière les bonnes pratiques à adopter au quotidien pour préserver notre planète, réduire ses factures énergétiques et limiter les risques liés aux dangers de la route.



La Fête des voisins : une 24^e édition particulièrement réussie

Vendredi 2 juin s'est tenue la 24^e édition de la Fête des Voisins pour laquelle Val du Loing Habitat est partenaire depuis de nombreuses années. La Fête des Voisins permet de partager un moment convivial et de briser la glace en se retrouvant entre voisins autour d'une collation.

A cette occasion, les équipes de Val du Loing Habitat sont parties à la rencontre des habitants afin d'échanger autour d'un verre de l'amitié en effectuant un circuit au sein du patrimoine, à commencer par les résidences « Les Cotons », « Les Noisetiers » et « Phileas Fogg » à Nemours. Les équipes de VLH se sont ensuite rendues au sein de sa Résidence Autonomie « Les Plantagenêts » à Château-Landon où des animations étaient prévues pour l'occasion. Enfin, les habitants de la résidence intergénérationnelle « Les Cenelles » à Champagne-sur-Seine et nos équipes se sont retrouvés afin de partager un moment d'échange.

Cet événement, organisé par les locataires eux-mêmes, a permis de mesurer à quel point il est important de se retrouver pour échanger et passer un bon moment avec ses voisins, d'autant plus après les deux années difficiles que nous avons connu avec la pandémie de COVID-19.

Rappelons que la Fête des voisins permet de développer la solidarité, la proximité, la cordialité, le lien social et la simplicité au sein des résidences elles-mêmes et qu'elle réunit chaque année plus de 30 millions de participants à travers le monde dont 9 millions en France.



ACCIDENTS DOMESTIQUES

Prévenir pour protéger les plus vulnérables

Les accidents domestiques sont malheureusement fréquents et peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les personnes qui en sont victimes. Les plus exposés sont les personnes âgées et les enfants. Plusieurs précautions peuvent être prises en amont, afin de limiter les risques. Pour prévenir ces accidents et garantir la sécurité de tous, il est important de connaître les causes des accidents domestiques et les mesures à prendre pour les éviter.

Les accidents domestiques : définition et statistiques

Un accident domestique est un accident qui se produit au domicile ou dans ses environs immédiats. Les accidents domestiques peuvent être de différentes natures : chutes, brûlures, électrocutions, intoxications, etc. Selon les statistiques, les accidents domestiques sont la première cause de mortalité chez les enfants de moins de 15 ans et représentent la troisième cause de mortalité chez les personnes âgées.

En France, chaque année, près de 20 000 personnes meurent des suites d'un accident de la vie courante, dont 80 % sont des accidents domestiques. Ce chiffre est deux à trois fois plus important que celui des accidents de la route. Environ 4,5 millions de personnes sont victimes chaque année d'un accident domestique, dont 2,2 millions sont contraintes de consulter un médecin.

Les causes principales des accidents domestiques

Les accidents domestiques sont le plus souvent dus à des facteurs de risque qui peuvent être évités. Parmi les causes les plus courantes d'accidents domestiques, on peut citer :

- Les chutes, dues à des surfaces glissantes, des escaliers mal éclairés ou mal entretenus, des obstacles sur le sol, etc.
- Les brûlures, causées par des liquides chauds renversés, des flammes nues, des contacts avec des objets chauds, etc.
- Les électrocutions, causées par des installations électriques vétustes ou mal entretenues, des appareils électroménagers défectueux, etc.
- Les intoxications, causées par des produits chimiques mal stockés ou mal utilisés, des aliments avariés, etc.
- Les risques d'étouffement causés par des objets de petite taille.



Les mesures de prévention

Il existe plusieurs mesures de prévention pour éviter les accidents domestiques. Voici quelques conseils à suivre pour garantir sa sécurité et celle de sa famille :

- Ranger les produits toxiques et les médicaments hors de portée des enfants et dans des placards fermés à clé ;
- Équiper les prises électriques d'un système de sécurité et vérifier régulièrement l'état des installations électriques ;
- Éviter les risques de brûlure en ne laissant pas les enfants jouer près des plaques de cuisson ;
- Éviter les risques de chute en fixant solidement les tapis et les moquettes, en utilisant des barrières de sécurité pour les escaliers et en veillant à l'état des marches et des garde-corps. Il est également recommandé d'éviter de laisser des objets encombrants ou dangereux (jouets, fils électriques, etc.) traîner dans les pièces ;
- Éviter les risques d'étouffement en ne laissant pas les enfants jouer avec des objets dangereux (sacs en plastique) et de petite taille (billes, bonbons, etc.) et en évitant de donner des aliments durs (noix, carottes crues, etc.) aux jeunes enfants.

Il est également important de rappeler que la vigilance est le meilleur moyen de prévenir les accidents domestiques. Il faut être attentif aux comportements à risque de chacun, notamment des enfants, et veiller à mettre en place les mesures nécessaires pour éviter les accidents.

Chez les seniors, comment les éviter ?

Chaque année, près de 15 000 personnes âgées de 65 et plus perdent la vie en raison d'accidents de la vie courante. Selon une étude publiée par l'Institut National d'Etude Démographiques (INED), les accidents domestiques représentent 80% des violences subies par les personnes âgées, dépassant largement les accidents de la route et les agressions physiques.

La moitié des accidents chez les plus de 65 ans sont des chutes, voire même 80% chez les plus de 75 ans. Ces chutes provoquent notamment 50 000 fractures du col du fémur. Outre les marques physiques, les chutes laissent des traces psychologiques, une peur nommée syndrome post-chute. Ce mécanisme est à l'origine d'un repli sur soi, d'une perte d'autonomie, d'un isolement social, d'une surmortalité dans l'année suivante.

Des risques d'accidents plus fréquents

Les personnes âgées sont exposées à plusieurs types d'accidents domestiques qui peuvent se produire à domicile et dans le jardin, tels que les chutes, les suffocations, les brûlures, les noyades, les intoxications et les décès par feu.

Comprendre les causes

Ces accidents ne sont pas nécessairement liés aux activités des personnes âgées, mais plutôt aux effets du vieillissement (fragilité physique, perte d'équilibre, perte de vision, etc.), ainsi qu'à des facteurs tels qu'un habitat inadapté à la perte d'autonomie, l'isolement, le déséquilibre nutritionnel et la consommation de médicaments.

Et adopter les précautions

Dans ce contexte, l'adaptation du logement des personnes âgées est indispensable pour assurer une meilleure protection contre les accidents domestiques. Voici quelques mesures d'aménagement du domicile qui peuvent faire toute la différence :

- Installer une barre d'appui dans la salle de bains et les toilettes ;
- Installer un siège / tabouret dans la douche ou la baignoire ;
- Utiliser des tapis antidérapants (notamment dans la douche ou la baignoire) ;
- Installer une rampe d'escalier ;
- Éliminer les câbles au sol et les multiprises ;
- Réduire les obstacles en retirant les tapis ;
- Assurer un éclairage suffisant dans toutes les pièces ;
- Installer des garde-corps aux fenêtres ;
- S'assurer du bon fonctionnement des détecteurs de fumée ;
- Ranger correctement les médicaments et stocker les produits toxiques loin des produits alimentaires ;
- Débrancher les appareils électriques inutilisés ;
- Porter des chaussons/chaussures appropriées et stables à l'intérieur ;
- Éviter l'encombrement en dégagant les espaces / garder les sols dégagés et bien éclairés.

La sécurité à domicile est essentielle pour les personnes âgées afin de prévenir les accidents domestiques. En suivant les conseils mentionnés ci-dessus, ils peuvent significativement réduire les risques et profiter d'un environnement domestique plus sûr et plus serein.



DIVERS

Votre avis compte !



Connaitre votre satisfaction est une priorité pour Val du Loing Habitat et nous sommes constamment engagés à améliorer nos services et à répondre au mieux à vos besoins en tant que locataires. Pour ce faire, nous utilisons une solution novatrice, Immodvisor, qui vous donne l'opportunité de partager votre expérience et d'exprimer votre satisfaction à travers des avis en ligne.

Immodvisor est une plateforme conçue spécialement pour recueillir vos avis et évaluations concernant Val du Loing Habitat. Nous croyons fermement que votre opinion compte et qu'elle est essentielle pour façonner l'avenir de notre organisme. En partageant votre expérience, vous contribuez directement à l'amélioration de nos services et à l'évolution de notre démarche qualité.

Le processus est simple et rapide. Nos gardiens, présents sur le terrain et à l'écoute de vos préoccupations, peuvent être amenés, avec votre accord, à vous demander de noter et laisser un avis sur Val du Loing Habitat. Si vous acceptez, vous recevrez un lien par e-mail ou par SMS, vous permettant de vous connecter à votre compte Google. Une fois connecté, vous pourrez facilement partager votre avis et attribuer une note sur la page Google de Val du Loing Habitat.

Nous comprenons que tout le monde n'est pas familier avec les démarches en ligne, mais il est essentiel pour nous de recueillir un large éventail d'opinions. C'est pourquoi nous encourageons tous nos locataires à profiter de cette opportunité. Si vous n'avez pas encore de compte Google, nos gardiens se

feront un plaisir de vous guider dans la création d'un compte ou de vous assister dans le processus.

Votre satisfaction est précieuse pour nous, et nous souhaitons ardemment connaître vos retours, qu'ils soient positifs ou négatifs. Si vous êtes satisfait de nos services, nous vous encourageons vivement à le faire savoir en utilisant la solution Immodvisor. Votre avis permettra de mettre en lumière les points forts de Val du Loing Habitat et aidera d'autres personnes à prendre une décision éclairée lorsqu'il s'agit de choisir un logement.

Nous sommes conscients que chaque locataire a des besoins uniques et des attentes différentes. En recueillant vos avis, nous serons en mesure d'identifier les domaines dans lesquels nous excellons déjà, ainsi que les axes d'amélioration possibles. Vos commentaires nous aideront à orienter nos efforts pour mieux vous servir et améliorer continuellement nos services.

N'hésitez pas à contacter nos gardiens si vous avez des questions ou besoin d'assistance supplémentaire.

Merci d'avance pour votre participation et votre engagement envers Val du Loing Habitat.

« Les Plantagenêts », une résidence autonomie conçue pour répondre aux besoins des seniors

Val du Loing Habitat a le plaisir de vous présenter la résidence autonomie « Les Plantagenêts », établissement médico-social accueillant des personnes âgées valides et autonomes de plus de 60 ans. Implantée à Château-Landon, au cœur d'un environnement verdoyant, paisible et à proximité de nombreux commerces et cabinets médicaux, la résidence autonomie « Les Plantagenêts » est l'endroit idéal pour vivre en toute quiétude au sein d'un espace sécurisé.

Entièrement rénovée, la résidence propose des logements allant du studio au T2 comprenant une entrée indépendante, une salle d'eau avec douche, un salon-chambre chaleureux ainsi qu'un espace cuisine à équiper. Chaque logement est pourvu d'un dispositif de téléassistance et de sécurité, opérationnel 24h/24 et 7j/7, ainsi que de prises de téléphone, de télévision et d'internet pour rester connecté avec vos proches. Les animaux de compagnie sont également les bienvenus au sein de l'établissement !

Au-delà du confort de votre logement, nous avons mis en place une variété de services favorisant la convivialité et les échanges entre les résidents :

service de restauration, bibliothèque, salle de gym, esthéticienne, pédicure, podologue, salon de coiffure, service de blanchisserie, logement d'accueil pour les visiteurs et même un Relais d'Assistants Maternelles (RAM). Diverses animations sont également proposées tout au long de l'année, telles que des séances de gymnastique douce, des ateliers mémoires, des sessions de chant ou encore des sorties prévues pour découvrir les environs.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, ou pour planifier une visite, n'hésitez pas à nous contacter au 01 64 29 34 90 ou par mail à plantagenets.secretariat@valduloinghabitat.fr



VLH et "Au Grenier du Loing" unis pour le réemploi



Au cœur du quartier du Mont Saint-Martin à Nemours, l'association "Au Grenier du Loing" se démarque par son engagement dynamique en faveur du réemploi et de la valorisation des objets. Partenaire de Val du Loing Habitat, cette association œuvre pour limiter la prolifération des petits encombrants (vêtements, jouets...) et leur donner une seconde vie en les collectant et en les revendant à petits prix dans leurs boutiques.

Une initiative porteuse d'espoir

Née il y a trois ans, l'association "Au Grenier du Loing" a rapidement dévoilé son ambitieux projet : la création d'une grande ressourcerie qui devrait ouvrir ses portes fin 2025. En attendant cette réalisation, l'association a ouvert deux boutiques situées au 44 et au 46 rue de Cherelles à Nemours, respectivement une friperie et un petit grenier. Ces boutiques proposent une large gamme d'objets et de vêtements récupérés, permettant ainsi de promouvoir le réemploi et de sensibiliser les habitants à l'importance de la gestion responsable des objets usagés.

Une action éco-responsable

Le cœur de l'action de l'association réside dans la collecte, la valorisation et la vente

à prix réduits d'objets récupérés. Chaque objet trouve une nouvelle vie grâce aux salariés et aux bénévoles dévoués de l'association. Les bénéfices de ces ventes sont utilisés pour payer le loyer des boutiques, les charges ainsi que les salaires. Cependant, lorsque les objets ne sont pas réutilisables, "Au Grenier du Loing" s'assure de les acheminer vers les bonnes filières de recyclage grâce à des partenariats bien établis avec des déchèteries locales. Ainsi, l'association contribue activement à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement.

Un engagement social fort

"Au Grenier du Loing" ne se limite pas à la vente d'objets, elle a également un volet social essentiel. L'association mettra prochainement en place des "packs

d'urgence" pour aider les personnes les plus fragiles ou en urgence sociale, démontrant ainsi son engagement envers la solidarité et l'entraide au sein de la communauté. Cette approche inclusive vise à soutenir les personnes en difficulté en leur offrant des ressources essentielles pour améliorer leur quotidien.

Un atelier porteur d'espoir

L'association accueille un chantier d'insertion : des ressources pour l'emploi, en partenariat avec Initiatives 77. Les salariés de cette structure sont des personnes éloignées de l'emploi ou bénéficiaires du RSA. Cette initiative contribue à l'insertion professionnelle de ces derniers en leur offrant une opportunité de travail ayant du sens donc valorisante. Ainsi, l'association prouve que l'économie sociale et solidaire peut

être un levier pour favoriser l'inclusion et l'autonomie des personnes en difficulté.

Des partenariats fructueux pour un avenir durable

En plus de son partenariat avec Initiatives 77, "Au Grenier du Loing" est fier d'être associée à Val du Loing Habitat et au SMETOM. Ensemble, ils sensibilisent les habitants à la gestion des ressources naturelles et aux bio déchets, promouvant ainsi les pratiques durables au sein de la population.

Avec les enjeux de la Loi sur les bio-déchets dès janvier 2024, un projet de jardin participatif, prévu pour mars 2024, complète cette volonté commune de mettre en place des actions concrètes pour développer l'éco-citoyenneté.

CONSTRUCTION

Point d'avancement des opérations

• Darvault

La « Résidence du Saut du Loup », située Route de Montereau à Darvault, se compose de 13 maisons individuelles (T4 et T5) avec des jardins. Les travaux de finition intérieurs sont en cours et la livraison est prévue au 4^e Trimestre de cette année.



• Fontainebleau – Domaine des Monarques - bâtiments « Eléphant »

Cette opération en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) est une opération en « usufruit social » : à savoir que Val du Loing Habitat louera les logements pendant 15 ans mais n'est pas propriétaire des bâtiments. Au bout de cette période, les nu-proPRIÉTAIRES deviennent pleinement propriétaires de leur logement. Les 28 logements sont situés dans un des bâtiments composant une résidence en copropriété. Ils sont répartis dans 2 cages d'escaliers et possèdent tous un emplacement de stationnement situé dans le parking souterrain de la résidence. La livraison de l'immeuble par le promoteur, après la reprise de quelques désordres constatés, devrait avoir lieu en septembre 2023.



• Nonville

Cette résidence comprendra 28 logements locatifs sociaux individuels allant du T2 au T5 situés Route de Fontainebleau à Nonville. La consultation des entreprises aura lieu à l'automne prochain et les travaux devraient pouvoir débuter début 2024.

• Saint-Pierre-lès-Nemours

Cette résidence, située au 44 rue de la gare à Saint-Pierre-lès-Nemours, comprendra 17 logements. Après de nombreuses investigations techniques pour vérifier la qualité et l'état des bâtiments construits pour partie par le promoteur, qui depuis a fait faillite, il s'avère que plusieurs malfaçons ou non-conformités des travaux nécessitent de recourir à l'assurance « dommages ouvrages » pour une prise en charge des reprises de non-conformités. Lorsque ces travaux de réparations seront réalisés, les travaux d'achèvement pourront avoir lieu.



• Saint-Mammès

Val du Loing Habitat a signé le 14 novembre 2022 l'acquisition en VEFA d'un programme immobilier à Saint-Mammès avec le promoteur Pierreval. Il s'agit d'une résidence composée de 2 bâtiments collectifs en R+1 comprenant 32 logements (PLUS-PLAI et PLS) ainsi que 32 places de parkings en cœur d'îlot. Les logements auront presque tous un espace extérieur (balcons, terrasses ou jardin). Les logements au RDC disposeront d'un jardin et certains logements donnant sur rue auront même un accès privatif.

Les caractéristiques architecturales de cette résidence ont été travaillées pour s'intégrer dans l'environnement urbain et pavillonnaire du cœur de village de la commune de Saint-Mammès. Le promoteur poursuit actuellement son chantier de construction. Les équipes de VLH vont régulièrement sur site pour constater l'avancement des travaux : les fondations sont achevées et les planchers bas seront terminés cet été. La livraison est prévue en septembre 2024.

• Bagneaux-sur-Loing

Secteur 1 – 43 à 73 rue Fromonceau

Au regard du coût des énergies, une étude de faisabilité énergétique complémentaire pour le choix du mode de chauffage et de l'eau chaude a été lancée en vue d'adapter le projet à la conjoncture actuelle. Le permis de construire modificatif a été déposé le 15 juin 2023. Il prévoit la démolition des 16 pavillons et de la pharmacie puis la reconstruction de 33 logements et d'une pharmacie. Par ailleurs, les 16 abris de jardin situés à proximité des 16 pavillons de la rue Fromonceau seront démontés au 4^e trimestre 2023. Une communication spécifique sera faite auprès des locataires de ce secteur lorsque le permis de construire modificatif sera accordé afin de leur présenter le nouveau projet. Depuis l'acceptation par l'Etat du projet de démolition en octobre 2019, les services de Val du Loing Habitat ont travaillé, avec la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), pour reloger les locataires en vue du démarrage des travaux de démolition-reconstruction. Actuellement, sur les 16 logements à démolir, 3 logements sont encore occupés pour lesquels une lettre de congés va être adressée prochainement. Concernant la pharmacie, cette dernière reste sur site et en fonctionnement pendant toute la durée des travaux. Elle déménagera lorsque la nouvelle pharmacie sera construite et opérationnelle.

Les pavillons individuels de la rue des Prailions

Une réunion publique d'information sur le projet s'est tenue le 5 juillet 2023 en Mairie de Bagneaux-sur-Loing. L'ensemble des locataires concernés a été convié à cette réunion afin de leur présenter le programme prévisionnel des travaux, le planning de l'opération ainsi que la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui doit réaliser un travail de concertation personnalisé avec chaque locataire. L'appel d'offres pour le choix des entreprises doit avoir lieu en septembre 2023 et le démarrage des travaux est prévu pour le début de l'année 2024.

Le semi-collectif et le collectif (82 logements) de la rue des Prailions et les secteurs 2 et 3 – 13 à 43 rue Fromonceau (114 logements)

Le projet de réhabilitation globale de 196 logements regroupant les collectifs et semi-collectifs des rues Prailions et Fromonceau a démarré avec le lancement de la consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a eu lieu pendant la période estivale. Le lauréat sera retenu début octobre 2023. Les études commenceront dès lors, ce qui permettra de réaliser la recherche de prestataires qui seront en charge de la réalisation du projet prévu courant 2024.

ENGAGEMENT

« Bien chez soi », un atelier qui vous veut du bien

Engagé auprès de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Val du Loing Habitat a organisé le 2 juin dernier au sein de son agence de proximité à Nemours un atelier autour de la thématique du « Bien chez soi » aux côtés de la Prévention Retraite d'Île-de-France (PRIF).

Ouvert à toute personne retraitée parmi les locataires de VLH, cet atelier, mis en place gratuitement, a réuni une quinzaine de participants. Animée par un ergothérapeute professionnel, diverses thématiques ont été pour l'occasion abordées : économies d'énergie, conseils et astuces d'aménagement des différentes pièces du logement, utilisation d'accessoires innovants pouvant faciliter la vie quotidienne des retraités ou encore la présentation des différents acteurs du secteur capables d'aider les retraités dans la conception et le financement de leurs projets d'aménagement.

Au cours de cette rencontre, les participants ont ainsi pu échanger et partager leurs préoccupations en matière de bien-être dans leur logement et bénéficier d'informations précises et de conseils personnalisés pour y répondre.

Cet atelier a été rendu possible grâce à la collaboration entre Val du Loing Habitat, la CNAV et la PRIF et démontre l'importance de la solidarité qui doit exister avec les différents partenaires pour accompagner les retraités dans leur quotidien.

Pour rappel, la PRIF a été créé en 2011 grâce à l'implication des trois principales caisses de retraite du régime de sécurité sociale : la CNAV en Île-de-France, la MSA en Île-de-France et les caisses franciliennes du RSI. En tant que partenaire de Val du Loing Habitat, la PRIF a pour mission de concevoir, coordonner, développer et financer des initiatives de prévention santé destinées aux personnes retraitées en Île-de-France, les accompagnant ainsi tout au long de leur retraite.



Atelier « sobriété énergétique » : les clés pour réduire sa facture énergétique

Jeudi 20 avril 2023, Val du Loing Habitat organisait au sein de son agence de proximité un atelier gratuit sur la thématique de la sobriété énergétique pour aider ses locataires à réduire leur consommation d'énergie et leur facture d'électricité.

Dans le cadre de cet atelier, animé par ENEDIS, une filiale d'EDF chargée de la gestion et de l'aménagement de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France, et Seine-et-Marne Environnement, les locataires ont été invités à découvrir les écogestes simples à appliquer dans leur quotidien pour économiser de l'énergie et réduire leur impact environnemental.

Les intervenants ont ainsi expliqué les différences entre producteur et distributeur d'énergie, notamment pour aider les participants à mieux comprendre la décomposition de leur facture énergétique.

Les locataires présents ont appris lors de cet atelier comment les compteurs intelligents de type Linky fonctionnent et comment ils peuvent être utilisés pour

optimiser leur consommation d'énergie. Enfin, les intervenants ont présenté des outils et des supports visuels pour les aider à retenir les informations clés sur la manière de réduire leur facture d'électricité.

Au cours de cet après-midi, les organisateurs ont souligné l'importance de limiter les dépenses en énergie, car c'est l'une des meilleures économies que nous pouvons tous faire pour lutter contre le changement climatique. Ils ont insisté sur le fait que chaque geste compte, même les plus petits, et que chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la protection de l'environnement.

Les participants ont exprimé leur satisfaction à la fin de l'atelier, en soulignant la pertinence des informations partagées et la qualité des supports visuels fournis. Val du Loing Habitat espère que cet atelier contribuera à sensibiliser davantage de personnes à l'importance de la gestion de l'énergie et de la protection de l'environnement.

Plusieurs ateliers de ce type devraient prochainement être organisés au sein d'autres communes dans lesquelles Val du Loing Habitat est présent et vous en serez bien entendu informés.



Fin de l'enquête de satisfaction triennale

Depuis 2003, le Mouvement HLM s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu aux habitants en réalisant, tous les trois ans, une enquête de satisfaction auprès des locataires. En 2020, cette initiative a réuni 40 organismes Franciliens, dont Val du Loing Habitat, dans le but de recueillir les avis des locataires et d'améliorer les services offerts.



C'est dans ce cadre qu'une enquête téléphonique a été menée entre juin et septembre 2023 auprès d'un échantillon représentatif du patrimoine de Val du Loing Habitat. Les locataires contactés, environ 300, ont été interrogés sur divers aspects, tels que la qualité de vie dans leur quartier, dans leur résidence et dans leur logement mais aussi sur les informations

fournies par Val du Loing Habitat, l'accueil, le contact et le traitement des demandes ainsi que la satisfaction globale des locataires à l'égard de Val du Loing Habitat. Pour rappel, ces entretiens ont été conduits de manière anonyme par la société INIT, qui s'occupe notamment de l'accompagnement, de la réalisation des entretiens auprès des locataires et de l'analyse des résultats.

Votre participation à cette enquête est extrêmement importante pour nous car les réponses permettent d'observer les retombées positives de nos dispositifs existants et de mieux comprendre vos attentes et vos besoins afin d'orienter nos actions pour améliorer toujours plus votre niveau de satisfaction au quotidien.

Les résultats de cette enquête, dont nous vous présenterons la synthèse sur notre site internet et dans le prochain journal « Les Toits du Loing », sont attendus en novembre 2023.

Nous remercions chaleureusement les locataires pour leur contribution et pour le temps qu'ils ont accepté d'accorder à cette enquête.

Êtes-vous satisfaits des services de votre bailleur ?

Vous êtes susceptible d'être contacté par téléphone pour répondre à une enquête facultative. Vos réponses sont très importantes et nous permettront de définir des actions prioritaires pour améliorer notre qualité de service.

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE POUR NOUS

Afin de garantir la fiabilité des résultats, l'anonymat et la confidentialité de vos réponses, l'enquête a été confiée à INIT Marketing, un cabinet indépendant. Un enquêteur est susceptible de vous appeler entre le 22 juin et le 22 septembre 2023, réservez-lui votre meilleur accueil !

INIT

Renforcement de la sécurité : VLH déploie son système de vidéosurveillance

Dans le cadre de ses efforts continus pour assurer la sécurité et le bien-être de ses locataires, Val du Loing Habitat a récemment procédé à l'installation de caméras de surveillance dans certaines résidences du quartier du Mont Saint-Martin à Nemours.

Cette initiative vise à renforcer la prévention des incidents et à garantir la tranquillité des habitants. Les caméras, actuellement au nombre de 16, filment les parties privatives extérieures des bâtiments concernés.

La sécurisation des sites et la lutte contre les dégradations :

La pose de ce système de télésurveillance s'inscrit dans la volonté de sécuriser les résidences de Val du Loing Habitat et de permettre une action ciblée en cas de dégradation. Les caméras fournissent des preuves visuelles essentielles pour identifier toute personne nuisant aux personnes ou aux bâtiments sur les espaces filmés. En cas d'incidents tels qu'un incendie, du vandalisme ou tout autre événement particulier, les images enregistrées peuvent être visionnées uniquement sur réquisition de la police et seulement par les collaborateurs spécialement habilités de Val du Loing Habitat. Cela garantit que la confidentialité des enregistrements est préservée et que seules les personnes autorisées peuvent y accéder.



Information et transparence pour les locataires :

Val du Loing Habitat tient à informer ses locataires de la présence de caméras de surveillance. Ainsi, une signalétique spécifique est clairement affichée sur l'ensemble des sites équipés. Cette démarche vise à sensibiliser les résidents sur l'importance de la sécurité collective et à favoriser un environnement serein au sein des résidences. Il est essentiel de noter que les caméras ne seront en aucun cas utilisées pour visionner les locataires qui en feraient la demande. Le respect de la vie privée des habitants reste une priorité absolue.



Un partenariat durable pour une action efficace :

La pose des caméras de surveillance s'inscrit dans le cadre d'un partenariat solide entre Val du Loing Habitat, la Ville de Nemours, sa police municipale, la police nationale et la justice. Cette collaboration permet de répondre rapidement et efficacement à toute réquisition en vue d'identifier les personnes responsables de troubles ou de dégradations. L'objectif principal est de garantir la sécurité des résidences et d'assurer la protection des locataires.

Investissement financier et perspectives d'avenir :

La mise en place d'un système de télésurveillance représente un investissement financier conséquent pour Val du Loing Habitat. Une partie des dépenses est valorisée au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Cette initiative témoigne de l'engagement de l'organisme envers la sécurité de ses locataires et de sa volonté de prévenir les incidents. Les 16 caméras déjà installées marquent le début de cette démarche, mais d'autres résidences pourraient également bénéficier de ce dispositif à l'avenir.

La pose de caméras de surveillance dans certaines résidences de Val du Loing Habitat représente une avancée significative en matière de sécurité. Grâce à ce système de télésurveillance, les incidents tels que les dégradations ou les actes de vandalisme peuvent être prévenus et les responsables identifiés plus facilement. Toutefois, il est important de souligner que la confidentialité des enregistrements est strictement protégée, et que seuls les collaborateurs habilités peuvent y accéder sur réquisition de la police lors d'événements spécifiques. Val du Loing Habitat reste résolument engagé dans la protection de ses locataires et continuera à explorer des mesures innovantes pour assurer leur sécurité et leur bien-être.



CONTACTS UTILES

POUR TOUTE DEMANDE ADMINISTRATIVE

SIÈGE
31, avenue J.F. Kennedy
Nemours
Tél : 01 64 45 52 20

POUR JOINDRE LE GARDIEN DURANT SES HORAIRES DE TRAVAIL

Tél : 03 27 73 85 53

EN CAS D'URGENCE TECHNIQUE EN DEHORS DES HORAIRES DE TRAVAIL

Tél : 01 72 66 50 14

Lundi & Mercredi
9h00 - 12h00 & 14h00 - 17h00
Mardi, Jeudi & Vendredi
9h00 - 12h00

AGENCE DE PROXIMITÉ
48, rue de Cherelles
Nemours

www.valduloinghabitat.fr

31, avenue John Fitzgerald Kennedy
BP 82 - 77 793 NEMOURS CEDEX
Tél : 01 64 45 52 20.

Directrice de publication :
Annie LEBERCHE, Directrice Générale.

Rédacteurs : Aurélien DAVID, Lily CARMIER.

Crédits photos : Val du Loing Habitat, Shutterstock, AdobeStock®.

Conception et réalisation : LATITUDE Nantes - www.agence-latitude.fr.

Impression : Imprimerie de Compiègne.

Impression à 2 300 exemplaires sur papier écologique. N° ISSN : 2552-8890.

LES TOITS DU LOING

LE JOURNAL DE L'OPH VAL DU LOING HABITAT